



LA PETITE ENFANCE A SAINT CYR L'ECOLE

STRUCTURES D'ACCUEIL MUNICIPALES ET STRUCTURES D'ACCUEIL PRIVEES

La pré-inscription



POUR RAPPEL

- ▶ Inscription **en ligne** à partir du 6ème mois de grossesse révolu

<https://www.saintcyr78.fr/familles/petite-enfance/modalites-dinscription/>

- ▶ **NB** : Cette démarche correspond à un enregistrement de votre dossier sur la liste d'attente.
- ▶ La date d'enregistrement sur la liste d'attente correspond à la date de réalisation de la démarche

LES DIFFERENTS TYPES D'ACCUEIL



TOUT MODE D'ACCUEIL

Accueil en crèche et/ou chez les assistantes maternelles municipales



UNIQUEMENT FAMILIAL

Accueil chez les assistantes maternelles municipales



UNIQUEMENT COLLECTIF

Accueil en crèche

INFORMATIONS GENERALES ET ETAPES IMPORTANTES

INFORMATIONS GENERALES

- ✓ Etude de la liste d'attente chaque fois qu'une place se libère.
- ✓ Tout refus de la place par la famille OU annulation de la demande par le service petite enfance entraîne une sortie de la liste d'attente
- ▶ possibilité de faire une nouvelle demande auprès du service petite enfance avec une nouvelle date d'inscription
- ✓ En cas de besoin, pensez à mettre à jour votre demande

LES ETAPES IMPORTANTES

1) INSCRIPTION A 6 MOIS DE GROSSESSE

Déposer un acte de naissance dans un délai de 6 semaines après l'accouchement, sur le portail famille – rubrique « je transmets un acte de naissance »

NB : les démarches du service scolaire et du service petite enfance sont à dissocier.

2) FORMULAIRE D'ACTUALISATION

Au mois de janvier de chaque année pour les familles inscrites avant le 31 août de l'année précédente

**ANNULATION
DE LA
DEMANDE SI
NON TRANSMIS**

LA COMMISSION

- ▶ Elle a lieu chaque année au Printemps
- ▶ Pas de sectorisation
- ▶ Réponse au plus tard le 15 Juin

- ▶ LES CRITERES D'ATTRIBUTIONS
 - ❖ Ordre chronologique (la date d'inscription)
 - ❖ L'âge de l'enfant
 - ❖ Les situations prioritaires





La Crèche Familiale_Présentation générale

- ▶ La crèche familiale est une structure municipale, ouverte de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi.
Sa capacité d'accueil est de 77 enfants.
- ▶ 25 assistantes maternelles agréées par le Conseil Départemental et rémunérées par la Municipalité.

L'accompagnement des assistantes maternelles et des enfants

- ▶ L'accompagnement des enfants
- ▶ Par le jardin d'éveil
- ▶ Organisé tous les jours pour 20 enfants environ.
- ▶ les enfants qui sont en dernière année de crèche y vont une fois par semaine.
- ▶ L'accompagnement professionnel des assistantes maternelles au quotidien
- ▶ Par des visites régulières et à l'improviste chez l'assistante maternelle
- ▶ Par la **construction d'un projet éducatif**
- ▶ Par des réunions pédagogiques

Le Jardin d'éveil en photos



Le Relais Petite Enfance - RPE (ex RAM)

Présentation générale

Durant le « parcours » de recherche d'un mode d'accueil, pourquoi faire appel au RPE?

- ❖ Par choix parental d'un mode d'accueil individuel : souhait d'obtenir des informations portant sur l'accueil chez une assistante maternelle
- ❖ Pour organiser l'accueil de votre enfant chez une assistante maternelle, en attendant d'obtenir une place en structure municipale

Les missions du RPE

- Une mission d'information et d'orientation **auprès des familles et des assistants maternels**

Plusieurs types d'accompagnement:

- ✓ *Rendez vous individuels*
- ✓ *Réunions collectives*
- ✓ *Permanence m@il et téléphone*

Accueil sur RDV : Du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00 (sauf le jeudi de 14h00 à 18h30)
9bis rue Roger HENRY
relaisPE@saintcyr78.fr
01.34.60.02.03

Prochaines
réunions
« L'emploi d'une
assistante
maternelle »



Les collectivités Municipales

Il existe 4 structures collectives municipales sur la ville de Saint-Cyr-l'École

Elles peuvent toutes accueillir les enfants à partir de 6 semaines de vie jusqu'à leur entrée à l'école.

- ❑ Micro crèche « Les Elfes » 10 PLACES
- ❑ Multi accueil « Les Farfadets » 35 PLACES
- ❑ Crèche Collective « Les Petits Pilotes » 40 PLACES
- ❑ Multi accueil « Les Libellules » 50 PLACES
- ✓ Une délégation de service public dont la gestion a été confiée à la Maison Bleue



Horaires d'ouverture et fermeture

- ▶ **Ouverture** : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
 - ▶ sauf le multi-accueil « LES FARFADETS » ouvert de 8h00 à 18h00
- ▶ **Fermeture** :
 - ▶ Le week-end et les jours fériés
 - ▶ 4 semaines en été
 - ▶ 1 semaine pour les fêtes de fin d'année
 - ▶ PONT DE L'ASCENSION
 - ▶ Journées pédagogiques
- ▶ SAUF POUR LES LIBELLULES
 - ▶ 3 semaines en été
 - ▶ 1 semaine pour les fêtes de fin d'ANNEE



Activités/jeux libres et espaces de vie



Et aussi... les partenariats et animations festives de l'année :

- BIBLIOTHEQUE
- SPECTACLE (FIN D'ANNEE, JUIN...)
- CARNAVAL
- CINEMA

LES ACTIONS PARENTALITE

- ▶ Objectifs : accompagner les familles dans leur questionnements liés à l'éducation de leur enfant
- ▶ Comment? Par 6 propositions

Les Conférences
Grand public

Les ateliers
d'éveil
Parent/ Enfant

Les spectacles
Jeune Public

Les Entretiens
individuels

Temps d'échange
Parents/pro

Les ateliers
Portage

Programme complet
sur le site de la ville:

<https://www.saintcyr78.fr/familles/petite-enfance/soutien-a-la-parentalite/>



LES STRUCTURES PRIVEES

contact : www.saintcyr78.fr

ONGLET « familles » puis « petite enfance » puis « structures d'accueil PRIVEES »

Le Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG)

Quel est le montant du CMG en cas de garde en micro-crèche ?

1 enfant à charge

Si l'enfant a moins de 3 ans, les montants sont de :

- 925.26 euros en cas de ressources **inférieures ou égales à 21 661 euros** ;
- 797.60 euros en cas de ressources comprises entre **21 661 et 48 135 euros** ;
- 669.99 euros en cas de ressources **supérieures à 48 135 euros**.

2 enfants à charge

Si l'enfant a moins de 3 ans, les montants sont de :

- 925.26 euros en cas de ressources **inférieures ou égales à 24 735 euros** ;
- 797.60 euros en cas de ressources comprises entre **24 735 et 54 968 euros** ;
- 669.99 euros en cas de ressources supérieures à 54 968 euros.

3 enfants à charge

Si l'enfant a moins de 3 ans, les montants sont de :

- 925.26 euros en cas de ressources **inférieures ou égales à 27 809 euros** ;
- 797.60 euros en cas de ressources comprises entre **27 809 et 61 801 euros** ;
- 669.99 euros en cas de ressources **supérieures à 61 801 euros**.

Les micro-crèches
privées

les
coloriées
micro-crèches

Happy
éveil



MICROSTARS

La Maison Bleue
Réinventons la crèche



LES MINI POUSES

LE SERVICE PETITE ENFANCE

Pour plus d'informations sur le
Service Petite Enfance :

01 30 14 82 71

Ou via le formulaire Jotform : <https://www.saintcyr78.fr/contact/>
Rubrique "Petite Enfance"

Maison de la Famille
34 rue Gabriel Péri
78210 Saint Cyr l'Ecole

Réunions annuelles
"Présentation des modes
d'accueil municipaux"

- ✓ Février
- ✓ Avril
- ✓ Octobre